

Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 12 décembre 2017

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du cinq décembre deux mille dix-sept, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Thomas ANDRÉ, Régis BARBIER, Mickaël BARRÉ, Brigitte BOURSEUL, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Roland DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Damien JOUAN, Jean-Pierre JOULAN, Jean LE BÉHOT, Philippe LECANU, Colette LECHEVALIER, Serge LENEVEU, Yohann LEROUTIER, Joël LÉVEILLÉ, Pascal LOREILLE, Marie-Andrée MORIN, Monique NÉHOU Amélie NICOLAS, Romain PHILIPPE, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Charly VARIN, Dominique ZALINSKI.

Etait absent sans procuration : Philippe QUINQUIS.

Mme POTIN a été élue secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

Nombre de membres
en exercice : 30

Présents : 29

Absents
représentés : 0

Absents non
représentés : 1

Votants : 29

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil
2. Finances – tarifs généraux 2018
3. Finances – convention avec le SDEAU 50 pour participer aux travaux de renforcement des canalisations d'eau potable dans le quartier de la Croix Saint-Jean
4. Finances – subvention Agence de l'Eau pour le zéro phyto
5. Finances – décision modificative n°1-2017 – lotissement des Lilas
6. Finances – décision modificative n°2-2017 – budget principal Commune
7. Finances – subventions aux associations – 2^{ème} semestre 2017
8. Ressources humaines - taux de promotion pour les avancements de grade
9. Travaux – demande de subvention accessibilité de la mairie de Percy
10. Urbanisme – demande de participation financière du SDEM pour la desserte électrique du lotissement de la Cannière
11. Urbanisme - avis sur la demande d'enregistrement du GAEC Lebouvier La Métairie à VILLEBAUDON pour l'extension d'un élevage laitier
12. Urbanisme – cession de parcelle YI 10 au Hamel Hervy à M. et Mme TOULIER
13. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance en remerciant les bénévoles et les organisateurs du Téléthon, notamment Manuella DUVAL, Mickaël BARRÉ, Brigitte DESDEVISES, Pascal LOREILLE, ainsi que les associations, les services techniques municipaux et les pompiers. L'évènement a été un succès, marqué par des nouveautés et qui s'est traduit par une très bonne recette à reverser au Téléthon.

M. le Maire remercie aussi les agents communaux pour le travail effectué tout au long de l'année et salue l'arrivée de nouveaux agents : Morgan REBILLARD aux espaces verts, Laëtitia PERROTE à la cantine et Fabienne COATRIEUX à l'école maternelle.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 et propose de l'approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Finances – tarifs généraux 2018 (délibération n°2017-71)

Suite à l'avis de la commission « administration générale » réunie le 05 décembre 2017, Mme DEVILLE propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs généraux de la commune en raison de la possible création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, qui nécessitera une remise à plat des tarifs.

Elle rappelle que pour les salles des fêtes (Percy et le Chefresne), une gratuité est accordée une fois par an pour les associations communales de PERCY-EN-NORMANDIE qui n'ont pas de subvention dans l'année. Toutefois, le chauffage et la location de vaisselle restent facturés à l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- que les tarifs généraux de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Tarifs
A) LOCATION DE SALLE	
A.1/ SALLE DES FETES de PERCY – Avenue Bradley	
Acompte pour réservation	50 €
Electricité - le Kw	selon tarif en vigueur
A.1.1/ Salle de spectacle (y compris cuisine) de Percy	
Particuliers ou associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
- du lundi au jeudi	72 €
- Week-end	122 €
Particuliers ou associations hors PERCY-EN-NORMANDIE - entreprises	
- du lundi au jeudi - conso. électrique facturée en plus	122 €
- Week-end - conso. électrique facturée en plus	171 €
A.1.2/ Salle de bal (sans cuisine / sans mobilier / sans ménage) de Percy	
- Prix par mois de location pour une journée par semaine d'utilisation	50 €
A.1.3/ Salle de bal (y compris cuisine) de Percy	
Du lundi au jeudi – tous publics	140 €
Week-end (du vendredi au dimanche)	
Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	243 €
Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	145 €
Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE - toutes entreprises (conso. élect. facturée en plus)	268 €
Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso. élect. facturée en plus)	268 €
A.2/ SALLE DES FETES DU CHEFRESNE	
Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
Du lundi au jeudi	58 €
Week-end	80 €
Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso électrique facturée en +)	
Du lundi au jeudi	58 €
Week-end	124 €
Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	
Du lundi au jeudi	58 €
Week-end	124 €
Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE et entreprises (conso électrique facturée en +)	
Du lundi au jeudi	58 €
Week-end	157 €
Vin d'honneur	58 €

Réception après inhumation	30 €
Activités régulières – prix par séance	10 €

A.3/ MAIRIE - Location salle de réunion

Petite salle de réunion	
La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	61.00 €
La journée	98.00 €
Grande salle de réunion	
La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	85.00 €
La journée	122.00 €

A.4/ SALLE DE MUSIQUE

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.5/ SALLE DE MOTRICITE ECOLE MAUPAS

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.6/ SALLE MULTI ACTIVITES

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

A.7/ DOJO

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50.00 €
---	----------------

B) LOCATION DE VAISSELLE

1/Tarif de location

Assiettes, verres, coupes, tasses, petites cuillères, couverts, fourchettes, cuillères – par 25	1.50 €
Couvert complet (2 ou 3 assiettes, 3 verres ou +, plusieurs couteaux, fourchette ou cuillère...) pour associations et privés – prix par personne	0.50 €
Couvert sans verre ni assiette – prix par personne	0.25 €

2/ Tarifs en cas de perte ou casse

Vaisselle louée rendue cassée (tarif forfaitaire pour assiettes, verres et couverts)	3.00 €
Casse sur autre vaisselle (ex : sucrier, carafe, louche, plat, casserole, poêle, faitout, corbeille à pain, percolateur...)	sur prix catalogue et frais de port

C) CIMETIERE DE PERCY

Concession - 30 ans	100.00 €
Concession - 50 ans	170.00 €
Concession - Perpétuelle	230.00 €
Columbarium - 15 ans	541.00 €
Columbarium - 30 ans	758.00 €
Columbarium - Soliflore	Prix d'achat + 10 €
Columbarium - Inscription - tarif par lettre	
Columbarium - Plaque bronze pour jardin du souvenir	
Caveau ou colombarium provisoire (tarif journalier)	7.00 €

D) MARCHE HEBDOMADAIRE DU SAMEDI / DROITS de PLACE

Emplacement entre 0 et 5 ml	2.00 €
Emplacement entre 5 et 10 ml	2.85 €
Emplacement entre 10 et 15 ml	3.85 €
Emplacement > 15ml	4.70 €
> 20 ml - tarif par mètre linéaire supplémentaire	0.25 €

E) ADMINISTRATION GENERALE

Photocopie - format A4 noir et blanc	0.40 €
Photocopie - format A3 noir et blanc	0.70 €
Photocopie - format A4 couleur (réservé aux associations)	1.30 €
Photocopie - format A3 couleur (réservé aux associations)	2.50 €
Envoi d'un fax	0.40 €
Souricide / Raticide Boîte d'appâtage pour souris ou rat	Prix d'achat suivant dernière facture
Clé perdue (pour toute salle) / éventuellement changement de serrure	prix d'achat + 10 €

- **Que pour les salles des fêtes (Percy et le Chefresne), une gratuité sera accordée une fois par an pour les associations communales de PERCY-EN-NORMANDIE qui n'ont pas reçu de subvention dans l'année. Toutefois, le chauffage et la location de vaisselle resteront facturés à l'association.**

Arrivée de Mme NICOLAS.

3. Finances – convention avec le SDEAU 50 pour participer aux travaux de renforcement des canalisations d'eau potable dans le quartier de la Croix Saint-Jean (délibération n°2017-72)

M. JOULAN explique que la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE a souhaité profiter des travaux de renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable (AEP) réalisés par le CLEP Gièze sur le secteur du Clos Saint-Jean, pour renforcer la défense incendie de la zone. En effet, le Plan Local d'Urbanisme prévoit la réalisation d'une opération d'aménagement au Clos Saint-Jean, avec la construction possible de 15 logements, ce qui nécessite la présence de poteau incendie d'un débit suffisant pour protéger la zone.

La Ville a donc demandé au CLEP Gièze de surdimensionner le réseau posé rue du Clos Saint-Jean (canalisation diamètre 125 au lieu de 75) afin de garantir un débit de 60 m³ heure pour chacun des deux poteaux incendie posés. Le CLEP Gièze a fait réaliser les travaux en tenant compte de la demande de la Ville, en contrepartie d'une participation financière de 3 891 €.

Mme LECHEVALIER demande s'il y a des compteurs d'eau sur les poteaux. Ce n'est pas le cas en raison de la pression d'eau sur ce matériel. L'eau consommée figure dans les pertes en eau du réseau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention avec le SDEAU 50 – CLEP de la Gièze, relative aux modalités de financement des renforcements de réseau d'eau potable pour la défense extérieure contre l'incendie dans le secteur du clos Saint-Jean à PERCY ;**
- **De verser une participation financière au SDEAU 50 selon les modalités prévues à la convention pour la partie renforcement de réseau, en précisant que le Syndicat sera propriétaire des canalisations d'eau potable ;**
- **Que les travaux de branchement incendie (pose de 2 poteaux) seront entièrement et directement financés par la commune de PERCY-EN-NORMANDIE, celle-ci en étant propriétaire.**

4. Finances – subvention de l'Agence de l'Eau pour le zéro phyto (délibération n°2017-73)

Mme DEVILLE rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 juin 2017, s'est engagé dans la démarche zéro phyto pour la ville de PERCY-EN-NORMANDIE en signant le niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics avec la FREDON de Basse Normandie. Parmi les conditions fixées par la FREDON, la ville doit s'engager à ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires sur le territoire communal.

Dans ce cadre, les espaces encore traités chimiquement ont fait l'objet d'une étude approfondie afin de mettre en place une ou des techniques alternatives adaptées et correspondant au niveau de propreté souhaité.

Les techniques de désherbage mécanique entraînent un besoin en matériel assez conséquent, tant pour le désherbage en lui-même que pour dégager du « temps agent », estimé comme suit :

	Matériel	Espace	Intérêt	Montant HT	Montant TTC
2 0 1 7	Désherbeurs mécaniques				
	- MD 60	Cimetière + certains trottoirs	suppression traitement	2 990.00 €	3 588.00 €
	- TDM 130	Terrain foot stabilisé	suppression traitement	4 350.00 €	5 220.00 €
	Brûleurs				
	- Ripagreen	Terrains foot et bourg +	Suppression traitement mains courantes	2 290.00 €	2 748.00 €
	- Manuflam (à dos)	Cimetière en appoint	et allées cimetière	428.45 €	514.14 €
	Lames réciproques				
	- tête réciprocateur universelle	Terrain tennis, massifs bourg, cimetière	suppression traitement bordures	362.50 €	435.00 €
		TOTAL ANNUEL	10 420.95 €	12 505.14 €	
	Brosse				
	- en complément du brûleur	Bourg	désherbage préventif (dépôt matière organique, graines), dégage les angles	3 700.00 €	4 440.00 €
	Broyeur				
		Ecoles	moins de tonte pour libérer du temps	2 990.00 €	3 588.00 €
		Abords terrains foot	pour autre désherbage mécanique ou manuel		
2 0 1 8	Aspirateur				
	Glutton	Bourg	Aspiration de la matière organique, des graines	12 972.68 €	15 567.22 €
	Plantes couvre-sol	Bourg	Suppression désherbage manuel pied arbres pour autre désherbage mécanique ou manuel	500.00 €	600.00 €
	Communication			?	?
	Série panneaux explicatifs, pannonceaux...				

En ajoutant les plantes couvre-sol, la suppression de quelques espaces verts, l'enherbement avec des graminées à pousse lente, la ville prévoit de ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire. Tout cela ne pourra être accepté par les habitants qu'à travers une communication vaste et variée, à commencer par une insertion dans le bulletin municipal du printemps 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'autoriser M. le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la subvention pour la démarche zéro phyto ;**
- **De s'engager à modifier le plan de financement de l'opération selon le montant des aides obtenues.**

5. Finances – décision modificative n°1-2017 – budget annexe « lotissement des Lilas » (délibération n°2017-74)

Mme DEVILLE propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante sur le budget du lotissement des Lilas, afin de régulariser des frais d'acte notarié puis de clôturer ce budget, tous les terrains étant vendus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Montant
DEPENSES		
6045	Achats d'étude et de prestation de service	550.00 €
TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		550.00 €
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	550.00 €
TOTAL chapitre 042 - Opération d'ordre entre section		550.00 €
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	- 550.00 €
TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		- 550.00 €
TOTAL		550.00 €

Article	Libellé	Montant
RECETTES		
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	550.00 €
TOTAL chapitre 042 - Opération d'ordre entre section		550.00 €
TOTAL		550.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant
DEPENSES		
3555	Terrains aménagés	550.00 €
TOTAL chapitre 040 - Opération d'ordre entre section		550.00 €
TOTAL		550.00 €

Article	Libellé	Montant
RECETTES		
3555	Terrains aménagés	550.00 €
TOTAL chapitre 040 - Opération d'ordre entre section		550.00 €
TOTAL		550.00 €

Vu la nomenclature M 14,

Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement des Lilas » voté le 21 mars 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de voter la décision modificative n°1-2017 du budget annexe « lotissement des Lilas - PERCY-EN-NORMANDIE » telle que présentée ci-dessus.**

6. Finances – décision modificative n°2-2017 – budget principal Commune et amortissement des subventions d'investissement versées (délibération n°2017-75)

Mme DEVILLE présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante, approuvée par la commission finances lors de sa réunion du 05 décembre 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Article	Libellé	Montant
RECETTES	744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	1 500.00 €
	TOTAL chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		1 500.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 500.00 €
DEPENSES	6354	Droits d'enregistrement et de timbre	250.00 €
	TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		250.00 €
	7391171	Dégrèvements jeunes agriculteurs	300.00 €
	7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	300.00 €
	TOTAL chapitre 014 - Atténuation de produits		600.00 €
	6541	Créances admises en non valeur	- 150.00 €
	657341	Participations aux communes membres du groupement	800.00 €
	TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues		650.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 500.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Opérations	Article	Libellé	Montant
RECETTES	Chapitres sans opérations	10222	FCTVA	44 100.00 €
		10223	Taxe Locale d'Equipement	- 5 000.00 €
		10226	Taxe d'aménagement	5 000.00 €
		TOTAL chapitres sans opérations		44 100.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				44 100.00 €
DEPENSES	11 Matériel services municipaux	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	12 650.00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 100.00 €
		TOTAL opération 11		13 750.00 €
	20 Voirie rurale	2315	Installations, matériel et outillage technique	17 000.00 €
		TOTAL opération 20		17 000.00 €
	21 Voiries diverses	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500.00 €
		2041512	Subventions d'équipement versées au GFP de rattachement pour des installations	4 000.00 €
		204132	Subventions d'équipement versées au Département pour des installations	5 150.00 €
		238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	700.00 €
	TOTAL opération 21		13 350.00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				44 100.00 €

Vu la nomenclature M 14,

Vu le budget primitif de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE voté le 21 mars 2017 et la décision modificative n°1-2017 votée le 24 octobre 2017,

Vu la délibération n°2016-50 du 21 mars 2016 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de voter la décision modificative n°2-2017 du budget principal « commune de PERCY-EN-NORMANDIE » telle que présentée ci-dessus :
- de fixer, en complément à la délibération référencée ci-dessus, les durées d'amortissement des immobilisations qui commenceront à être amorties à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément au tableau ci-dessous :

Imputation	Type de biens	Durée de l'amortissement
204..	Extension de réseaux électriques	15 ans
204..	Extension réseau AEP	15 ans
204..	Aménagement points d'arrêt cars scolaires	15 ans

7. Finances – subventions aux associations – 2^{ème} semestre 2017 (délibération n°2017-76)

Mme DEVILLE propose, après avis de la commission « administration générale » réunie le 05 décembre 2017, l'attribution de subvention aux associations pour le 2^{ème} semestre 2017. M. le Maire détaille les motifs de subvention pour Percy TESSY Basket et pour l'USP. La création d'une section basket au collège du Moulin de Haut permettra de soutenir les effectifs du collège (entre 5 et 10 élèves par niveau – hébergement spécifique à l'internat de la MFR). Le financement sera tripartite : un tiers par le club de basket, un tiers par la fédération de basket et un tiers par l'Education Nationale.

Arrivée de M. LECANU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'accorder des subventions de fonctionnement aux associations pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ORGANISME	Montant	Objet
Subventions aux associations à caractère scolaire		
MFR de Percy	500 €	Subvention exceptionnelle – remerciement travail sur le plan de ville
MFR de Percy	350 €	Subvention de fonctionnement 2016 /2017 (dernière année)
Subventions aux associations à caractère sportif		
Percy TESSY Basket	1 800 €	Subvention de soutien au développement de la future section sportive basket du collège
Handball Club - AS TESSY HAND	120 €	Subvention de fonctionnement
Moto Club "Les Copains du Diable"	1 000 €	Subvention de fonctionnement
Tennis club	1 500 €	Subvention de fonctionnement

Union Sportive Percyaise	2 100 €	Subvention exceptionnelle pour le paiement de l'éducateur - compétence Villedieu intercom retardée de 3 mois
--------------------------	---------	---

Subventions aux associations à caractère culturel		
APEC association des parents des enfants du Chefresne (noël des enfants)	600 €	Subvention de fonctionnement

8. Ressources humaines - taux de promotion pour les avancements de grade (délibération n°2017-77)

Sur proposition du Maire et à la demande du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Vu la délibération n°2016-92 du 13 septembre 2016 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 juin 2016,

Aux termes de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée : « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de fixer le taux de promotion par cadre d'emplois conformément au tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	TAUX
Filière administrative	
Adjoints administratifs territoriaux	100%
Rédacteurs territoriaux	100%
Attachés territoriaux	100%
Filière technique	
Adjoints techniques territoriaux	100%
Agents de maîtrise territoriaux	100%
Techniciens territoriaux	100%
Filière sportive	
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	100%
Filière sociale	
Agents sociaux territoriaux	100%
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	100%

- d'adopter les taux ainsi proposés.

9. Travaux – demande de subvention pour réaliser l’accessibilité de la mairie de Percy (phase 1) (délibération n°2017-78)

M. le Maire expose au Conseil les travaux à effectuer pour aménager l’accès de la mairie de Percy (phase 1 : accès extérieur + porte d’entrée principale + portes intérieures du hall d’entrée) et le mettre aux normes d’accessibilité. Il propose au Conseil Municipal de l’autoriser à solliciter des subventions auprès de l’Etat, au titre de la DETR, et auprès de tout organisme finançant ce type de travaux, sur la base du programme de travaux prévisionnel ci-dessous.

Les travaux sont estimés à (montant TTC):

1. MAITRISE D'ŒUVRE		
TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE		750 €
2. TRAVAUX		
Partie gauche de l'escalier : construction d'une rampe en béton désactivé + pose d'un garde-corps en inox + remplacement des pavés le long du mur par du béton désactivé		30 000 €
Partie droite de l'escalier : nez de marche + dalle podotactile + peinture signalétique + garde-corps + main courante		6 000 €
Porte d'entrée extérieure automatique avec lecteur de badge		11 000 €
Portes intérieure du hall vers l'accueil mairie / agence postale et vers bureaux mairie		8 000 €
Porte intérieure de l'accueil mairie / agence postale vers salle d'expo		4 000 €
TOTAL TRAVAUX		59 000 €
TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE + TRAVAUX		59 750 €

Plan de financement

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	19 917 €	40%
Commune de Percy-en-Normandie	29 875 €	60%
TOTAL	49 792 €	100%

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **D’approuver l’avant-projet et le plan de financement ci-dessus,**
- **D’autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter l’aide de l’Etat au titre de la DETR (Dotation d’Equipe ment des Territoires Ruraux) et à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture**

10. Urbanisme – demande de participation financière du SDEM pour la desserte électrique du lotissement de la Cannière

Retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain conseil.

11. Urbanisme - Avis sur la demande d'enregistrement du GAEC Lebouvier La Métairie à VILLEBAUDON pour l'extension d'un élevage laitier (délibération n°2017-79)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre JOULAN afin de présenter le dossier soumis à consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LEBOUVIER LA METAIRIE dont le siège social est situé au lieu-dit « La Métairie » à Villebaudon, pour l'extension d'un élevage laitier. Ce dernier précise que la commune de Percy est concernée par le plan d'épandage pour 3 hectares.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de donner un avis favorable sur le projet déposé par le GAEC LEBOUVIER LA METAIRIE de Villebaudon.**

12. Urbanisme – cession de parcelle YI 10 au Hamel Es Hervy – M. et Mme TOULIER (délibération n°2017-80)

La Commune de PERCY-EN-NORMANDIE est propriétaire d'une parcelle cadastrée YI n°10 d'une surface de 101 m² située Le Hamel Es Hervy, à PERCY-EN-NORMANDIE. M. et Mme Jean-Marie TOULIER ont fait part de leur souhait de vouloir l'acquérir car elle leur permet d'accéder à leur propriété. Compte tenu que cette parcelle ne dessert que la propriété de M. et Mme TOULIER, Monsieur JOULAN propose de la vendre à M. et Mme Jean-Marie TOULIER demeurant le Hamel es Hervy à PERCY-EN-NORMANDIE au prix de 101 € auxquels s'ajouteront les frais d'acquisition.



Vu l'estimation réalisée par le service France Domaine le 10 août 2017 au prix de 1 € le m², soit 101 € la parcelle ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de vendre à M. et Mme Jean-Marie TOULIER, résidant Le Hamel Es Hervy à PERCY-EN-NORMANDIE, le bien cadastré YI n°10, situé à Le Hamel Es Hervy à PERCY-EN-NORMANDIE (terrain nu de 01a 11ca) ;
- que le prix de vente est fixé à 101 € (net vendeur) ;
- que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- de charger M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération à l'étude notariale de PERCY-EN-NORMANDIE et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer l'acte afférent à cette cession en tant que représentant de la Commune.

13. Questions diverses

➤ Ouverture des commerces le dimanche

M. le Maire indique que deux commerces ont demandé à la mairie l'autorisation d'ouvrir les dimanches 24 et 31 décembre 2017 : Intermarché et la coiffeuse Nelly DUPONT. Intermarché a aussi demandé l'autorisation d'ouvrir les dimanches 23 et 30 dimanches 2018, l'après-midi en plus du matin qui correspond lui aux heures d'ouverture habituelles.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux demandes d'ouverture d'Intermarché et de Mme DUPONT, ainsi qu'à tout autre commerce qui le demanderait pour les mêmes dates.

➤ Calendrier des réunions de Conseil pour 2018

Le calendrier des réunions du conseil municipal pour 2018 est remis aux conseillers.

➤ Vœux de la commune déléguée du Chefresne

Les vœux du Chefresne auront lieu le 12 janvier 2018 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.
